



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 20 au 22 Février 2026 est assurée par :

M. MALIN Joël au 06.32.42.03.42

A TOUS LES CLUBS

RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le **dimanche à 20 heures** (sous peine d'amende) Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District

Nous vous rappelons qu'avec la nouvelle FMI les clubs ne remontent que les matchs pour lesquels ils jouent à domicile.

Pour la préparation c'est uniquement via le site <https://fmi.fff.fr> accessible depuis un ordinateur ou bien une tablette.

COORDONNEES

Vous trouverez les coordonnées des arbitres, des délégués et des présidents/correspondants des clubs sur le site internet du District :

- rubrique Documents / Documents divers / Coordonnées Délégués
- rubrique Documents / Arbitrage / Coordonnées Arbitres
- rubrique Clubs / Coordonnées des Clubs

CORRESPONDANCE

Pour toute correspondance par mail, les clubs sont priés d'écrire **UNIQUEMENT** sur la boîte mail : **district@ain.fff.fr**



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 18 Février 2026

La CDA invite les clubs à se garder d'accusations hâtives envers les arbitres, surtout lorsque celles-ci concernent des faits graves. La CDA rappelle qu'elle a toujours su prendre ses responsabilités lorsque des officiels n'étaient pas à la hauteur de leurs devoirs et de leurs obligations de neutralité, et elle continuera à le faire si cela est nécessaire, pour le bien du football dans notre district ; mais elle reste aussi la première à défendre les arbitres lorsqu'ils sont injustement attaqués voire diffamés, et que ces accusations portent atteintes à leur honneur et à l'image de notre fonction.

La CDA demande aux clubs et aux arbitres de suivre la voie officielle lorsqu'ils ont une demande ou une communication à effectuer : contacter en priorité le district par la messagerie officielle du club ou le président de la CDA (gbesset@ain.fff.fr)

Nous rappelons qu'Alexis CURT n'est pas membre de la CDA mais salarié du district et Conseiller Technique en Arbitrage, il ne doit être joint que pour les questions relevant du champ de ses attributions, et non pour tout ce qui concerne les désignations, les observations ou quelque décision de la CDA.

Merci aux arbitres de respecter les délais prescrits pour l'envoi de leurs rapports au district = le **mardi à 12H** pour que ceux-ci puissent être traités par les différentes commissions se réunissant le mardi après-midi.

La CDA demande une énième fois aux clubs de bien penser à prévenir les arbitres **par téléphone** en cas de forfait, report, ou toute modification de lieu ou d'horaire des matchs !

La CDA rappelle que jusqu'en ¼ de finale des Coupe Faivre et Tremblay il n'y qu'un seul arbitre central désigné et aucun en Coupe Morandas. Si des clubs souhaitent (à leur charge) des arbitres supplémentaires ils peuvent en faire la demande auprès de la CDA.

Courriers des arbitres :

Adrien LARGERON, échange concernant des indisponibilités,

Murat BOLAT, courrier concernant une sanction, réponse faite, afin de garantir l'équité de traitement envers tous les arbitres et dans le respect de son règlement intérieur, la CDA ne peut revenir sur une sanction infligée,

Roland PIROUX, rapport concernant le match Manziat/Chevroux en sénior D4 du dimanche 8 février, la CDA demande aux arbitres d'être rigoureux lorsqu'ils complètent les feuilles de match et leurs rapports,

Samba CISSOKHO, rapport concernant une exclusion lors du match Centre Dombes/Priay en sénior D4 du dimanche 15 février, la CDA rappelle que les rapports doivent parvenir au district avant le mardi 12H dernier délai !!!,

Fiona BUELLET, courrier annonçant une indisponibilité tardive pour raison médicale : en attente de certificat officiel,

Patrick CHERCHARI, courrier d'excuses et de justifications concernant des manquements aux obligations arbitrales, la CDA en prend bonne note et remercie Patrick, cependant afin de garantir l'équité de traitement envers tous les arbitres et dans le respect de son règlement intérieur, la CDA ne peut revenir sur une sanction infligée, elle invite par ailleurs les arbitres à être prudents sur l'utilisation des « copié/collé » qui peuvent entacher la sincérité des propos,

Pierre HERMANN, prolongation d'indisponibilité pour raison médicale jusqu'au 20 mars 2026,

Ali SAHIN, proposition pour accompagner des arbitres du district et pour officier sur nos rencontres en cas de besoin, la CDA remercie Ali pour cette démarche et n'hésitera pas à la contacter en cas de besoin,

Necati GULER, proposition pour accompagner des arbitres la CDA remercie Necati pour cette démarche et n'hésitera pas à la contacter en cas de besoin,
Roland PIROUX, certificat médical jusqu'au 17 mars,
Thomas GUYON, rapport suite à une réserve d'avant match sur la rencontre Foissiat/Attignat en sénior D4 du dimanche 15 février, la CDA rappelle aux arbitres que les rapports ne sont pas nécessaires dans ce cas précis, le dossier étant traité par la commission des règlements,
Abdullah DEGIRMENCI, échange concernant un retard lors d'une rencontre, le club étant fautif pour ne pas avoir prévenu correctement l'arbitre, aucune sanction ne peut donc logiquement être prise à son encontre,
Iheb BEN FEKIH, pour rappeler sa disponibilité le dimanche 22 février, la CDA rappelle encore une fois aux arbitres d'éviter ce genre de pratique qui pollue les messageries des désignateurs, si les arbitres ont correctement complété leur PDO cela est suffisant pour les désignateurs,
Jonathan MAZUIR, annonçant une double désignation le samedi 21 février, erreur corrigée, la CDA ne désigne pas un arbitre sur deux matchs le même jour,
Dominique LACOSSE, demande concernant une absence de désignation, la CDA invite les arbitres à vérifier le calendrier des compétitions avant de contacter leur désignateur, s'il n'y a pas de journée de championnat de prévu il est normal de ne pas être désigné,
Rodolphe PEYRAT, demande de mise en indisponibilité exceptionnelle et de pouvoir arbitrer sur le match Cormoz/Replonges en sénior D5 le dimanche 1^{er} mars en hommage à un dirigeant de Cormoz décédé récemment, la CDA accède à cette demande,

Courriers des clubs :

Ambérieu FC, rapport concernant le comportement d'un arbitre, réponse faite, le dossier étant en cours d'instruction auprès de la commission de discipline, la CDA se gardera donc de tout commentaire,

Divers :

Suite à la proposition de Mathis MEUNIER GALFIONE, éducateur et référent arbitre à Veyle Saône, une rencontre entre les jeunes arbitres du district et notre jeune arbitre fédéral Anthony TARTARIN aura lieu le 17 mars à 20h à Laiz.

Tous les jeunes arbitres du district sont invités à participer à ce moment qui consistera en une présentation du parcours d'Anthony dans l'arbitrage et un échange avec les jeunes arbitres et se poursuivra par une soirée pizza avec le visionnage d'un match de Ligue des Champions.

Merci aux jeunes arbitres intéressés et disponibles de s'inscrire auprès de Mathis au 0674794163 ou auprès de la CDA

Calendrier

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre (lieu à définir), nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres.

Les arbitres de notre district officieront sur le championnat de France des pompiers les 21 et 22 février et sur le festival Pitch U13 le 28 mars.

Prochaine réunion : mardi 25 février à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE – SESSION JANVIER

La Commission Départementale en arbitrage félicite l'ensemble des candidats ayant participé à la formation initiale en arbitrage sur le début d'année 2026 et pour la réussite aux examens.

Vous retrouverez les coordonnées de ceux-ci dans le tableau suivant pour leurs prochaines désignations sur des matchs officiels.

NOM	PRENOM	NE LE	MAIL	CLUB REPRESENTE
ABAMYAN	Gagik	06/07/2009	gabamyan@gmail.com	FC BRESSANS
BARREAU	Nolan	21/08/2012	sandie.donin@gmail.com	O. SUD REVERMONT 01
CHAGNARD	Cédric	30/01/1986	cedricchagnard@gmail.com	
COLLARD	Yohan	14/11/1981	yohan.c01.yc@gmail.com	FC VEYLE SAONE
D'ACUNTO	Matteo	17/01/2011	phanny100@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES
FAOUZI EL GARRAI	Abd Essamad	21/04/2011	waldaoima@gmail.com	JASSANS FRANS
GALLET	Clara	30/11/2012	natou69100@yahoo.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
GUEDES	Jules	24/03/2010	julesguedes2010@gmail.com guedes.btp@gmail.com	ESB FOOTBALL MARBOZ
HAQUES	Ammara	27/02/1999	haoues.ammara@outlook.fr	S. C. PORTES DE L'AIN
HASANI	Ensar	18/05/2009	dadija61@outlook.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
JACQUET	Yael	20/03/2009	jacquetyaël@gmail.com anthony.jacquet@live.fr	F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01
KADEM MENDES	Mael Cristiano	18/01/2007	melaniemendes@hotmail.fr	F.C. MAS RILLIER
LE GALLUDEC	Melvil	16/09/2012	melodie_leconte@hotmail.fr	CENTRE DOMBES FOOTBALL
MICALLEF	Lenny	07/02/2011	nadegegallerey81@gmail.com	FC VEYLE SAONE
OCAL	Burhan	27/10/2006	brh.oc0166@gmail.com	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL FRANCO TURC
VALENTIN	Nathan	22/11/2011	lucie-pitchounette@live.fr	FC VEYLE SAONE
VALLET	Kylian	11/08/2009	chrystele.saugeay@yahoo.fr	FOOT TROIS RIVIERES

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitres formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitre et par conséquent le dossier médical que les arbitres recevront par mail sur le mois de Mars 2026 pour la saison 2026/2027 (car le dossier pourrait être différent par rapport à la saison dernière).

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)

- Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical qui doit être daté après le 01/04/2026 (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)
- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical qui doit être daté après le 01/04/2026 (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical qui doit être daté après le 01/04/2026 (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin d'un Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est à renvoyer au district de l'Ain après le 01/07 avec date de visite médical après le 01/04/2026 et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

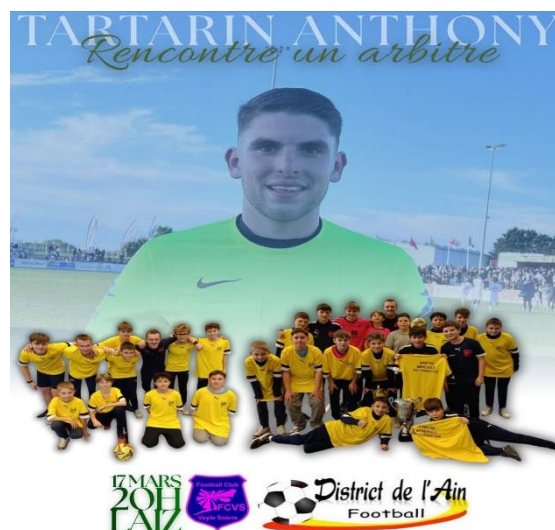
- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMUNICATION DIVERSE

Le club du FC Veyle Saône effectue une rencontre avec un arbitre Fédéral ayant une expérience Départementale à ses débuts, mais rapidement Régional par son passage à la section Arbitrage pour à la suite officié au niveau National U17 et U19 en jeune, et actuellement en National 2 et 3.

Cette rencontre avec Anthony TARTARIN est adressée à l'ensemble de nos jeunes arbitres voulant assister à cette mini-conférence et temps de questions/réponses, peuvent s'inscrire directement au numéro sur l'affiche ci-contre en mettant en copie la CDA.



Inscriptions : 06.74.79.41.63.
Echanges Parcours - Questions - Réponses - Partage d'expérience - PIZZA et champions league

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 17/02/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☺ ☺ ☺ ☺

Courrier :

- De l'AS Anglefort qui annonce le forfait général de son équipe Séniors.

☺ ☺ ☺ ☺

Dossier n° 83

Match n° 55213348 : CS Belley 1 / SC Mille Etangs 1 – Coupe Emile FAIVRE – du 15/02/2026

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe.

Le CS Belley 1 est qualifié pour le tour suivant.

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 70 €uros au District.

Dossier n° 84

Dossier n° INS 18-251217 de la LAuRAFoot

Dossier transmis par celle-ci concernant le club de l'AS Chaveyriat suite à une audition de la Commission Régionale de Discipline qui s'est déroulée le 17 Janvier 2026 :

Par ces motifs, la Commission Régionale de discipline décide :

- **Pour M. Tanguy MOREL (2520526946), Président de l'A.S. CHAVEYRIAT :**
 - Pour manque de vigilance lors de la transmission des licences,
 - **Sanction** : rappel à l'ordre, à compter du 19 janvier 2026.
- **Pour M. Cyril BUELLET (2510695593), éducateur de l'A.S. CHAVEYRIAT :**
 - Pour manquement à l'éthique et complicité de fraude involontaire,
 - En vertu des articles 2.1 et 2.2 du Règlement Disciplinaire de la F.F.F.,
 - **Sanction** : deux (2) mois de suspension, dont un (1) mois avec sursis, à compter du 19 janvier 2026, assortis d'une amende de 57 euros.

- **Pour M. Ayoub JANOUÏ (9602276846), joueur de l'A.S. CHAVEYRIAT :**
 - Pour fraude et négligence dans la procédure de demande de licence,
 - En vertu de l'article et de l'article 207 des Règlements Généraux de la F.F.F.,
 - **Sanction : un (1) mois de suspension avec sursis, à compter du 19 janvier 2026.**
- **De déclarer les licences de MM. Cyril BUELLET et Ayoub JOUANI nulles en fait et en droit.**
- **D'inviter les intéressés susmentionnés à procéder à une nouvelle demande de licence et ce, après avoir consulté un médecin pour obtenir un certificat médical valide ; étant précisé que la justification d'un document authentique ayant servi à la première demande de licence est rendue possible par la transmission d'une attestation du médecin ayant réalisé la visite médicale en question.**
- **Pour l'A.S. CHAVEYRIAT (n°525536) :**
 - De donner perdues par pénalité les rencontres non homologuées auxquelles les licenciés susmentionnés ont participé, cette sanction étant assortie d'une amende conformément aux textes en vigueur dans le District de l'Ain,
 - Frais de procédure à la charge du club, soit 70 euros.
- **De transmettre le dossier au District de l'Ain pour l'application des sanctions de match perdu par pénalité, ainsi que pour la détermination du quantum de l'amende dont ces sanctions sont assorties sur la base de ses textes applicables.**

Durant cette période de 30 jours avant le 22/12/2025 (soit du 23/11/2025) :

L'équipe 1 de l'AS Chaveyriat a disputé 2 matchs en D4 poule C :

- Le 23/11/2025 : AS Chaveyriat 1 / Foot 3 Rivières 2
- Le 29/11/2025 : FC Dombes Bresse 4 / AS Chaveyriat 1

Durant cette période, l'équipe 2 de l'AS Chaveyriat a disputé 2 matchs en D5 poule C :

- Le 23/11/2025 : AS Chaveyriat 2 / Centre Dombes Foot 3
- Le 07/12/2025 : AS Chaveyriat 2 / ESVS Thoissey 3

Sachant que pour ces 4 matchs, aucun de ces 2 joueurs M. Ayoub JANOUÏ et M. Cyril BUELLET, n'ont pas participé à ces rencontres.

En conséquence, ces 4 matchs sont transmis à la commission compétente pour homologation.

Frais de dossier de 55 €uros à la charge du club de Chaveyriat.

Le président,
DELIANCE Maurice

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 17 Février 2026

Courriers Clubs :

Mairie de VIRIEU le GRAND : arrêté municipal pour terrain jusqu'au **15 mars 2026.**

Chaneins ISN Fc : arrêté municipal mairie de CHANEINS du **31 janvier au 28 février.**

Côt. Meximieux Villieu : arrêté municipal mairie de MEXIMIEUX du **13 au 15 février.**

Fareins Saône Vallée : arrêté municipal mairie de CHALEINS du **13 au 28 février.**

----- arrêté municipal mairie de FAREINS du **13 au 20 février.**

Châtillon La Palud Csj : arrêté municipal mairie de CHÂTILLON La PALUD du **14 au 20 février.**

Co Plateau : terrain impraticable (neige) **dimanche 15 février délégué de secteur contacté.**

St Laurent As : arrêté municipal mairie de ST LAURENT sur SAÔNE pour **14 et 15 février.**

Chaveyriat As : arrêté municipal mairie de CHAVEYRIAT pour le **15 février.**

Plaine de l'Ain Us : arrêté municipal mairie de ST VULBAS du **14 au 15 février.**

----- arrêté municipal mairie de LOYETTES du **13 au 16 février.**

Foot Trois Rivières : arrêté municipal mairie de MONTMERLE du **5 au 9 février.**

Guéreins Genouilleux As : arrêté municipal mairie de GUEREINS du **13 février au 16 février.**

----- rencontre D3 poule B du 15 février **stade R. VAILLANT à ST DIDIER sur CHAL. (sy).**

Rencontres reprogrammées ce Week-end :

D2 poule A J11 :	Ol. Rives de l'Ain 1 – Plaine de l'Ain Us 1
D3 poule C J11 :	Nantua Us 1 – Ol. Buyatin 1 (à BELLIGNAT sys. 14h.30)
D4 poule B J11 :	Côt. Meximieux Villieu 2 – Ol. Buyatin 2 (en attente de confirmation)
D4 poule C J13 :	Foot Trois Rivières 1 – St Etienne sur Chalaronne 1
-----J13 :	St Laurent As 1 – Jassans Frans Foot 2
----- J13 :	Fareins Saône Vallée 2 – Chaneins Isn Fc 1 (à JASSANS RIOTTIER sys. 15h00)

D5 poule A J9 :	Châtillon La Palud Csj 2 – Priay Fc 2
-----	St Denis Vaux Ent. Bugey 2 – Mas Rillier Fc 3
D5 poule B J7 :	St Martin Mcv 2 – Ol. Sud Revermont01 3
----- J8 :	Hautecourt Romanèche As 3 – Bourg Sud 4
----- J9 :	Plaine Revermont Foot 3 – Veyziat Us 2
D5 poule C J9 :	Guéreins Genouilleux As 3 – Centre Dombes Foot 3
D5 poule D J9 :	Foissiat Etrez Es 3 – Bresse Foot01 3
----- :	Bâgé As 3 – St Cyr Us 1
----- :	Grièges Pt Veyle As 3 – Attignat As 3
D5 poule D J9 :	Feillens Us 4 – Cormoz St Nizier Fc 1

Si problème de terrain trouver un repli ou inverser la rencontre (match aller).

Merci aux clubs qui mettent à disposition leur terrain pour d'autres clubs.

Bâgé As : rencontre D5 poule D (J9) du 22 février à **13h00** (coupe E. FAIVRE à 15h00).

Plaine Revermont F. : rencontre D5 poule B (J9) 21 février au **stade du Biolay à ST ETIENNE du BOIS.**

Fareins Saône Vallée : rencontre D4 poule C (J13) du 22 février au **stade de Gleteins à JASSANS R.**

Nantua Us : rencontre D3 poule C (J11) du 22 février au **complexe sportif G. GOUJON à BELLIGNAT.**

Dombes Bresse Fc : demande de changement horaire rencontre D4 poule C du 28 février.

Foot Trois Rivières : accord pour rencontre D4 poule C du 28 février à **18h00**.

Bresse Foot01 : rencontres équipe 1 (D2) et 2 (D3) **au stade de la Besace à ST ETIENNE sur REYS.**

----- rencontres équipes 3 et 4 en D5 **au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**

Rappel : Pour modifications jour et horaire le document « modification de rencontre » doit parvenir au District validé par les 2 clubs le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre. Le club demandeur doit impérativement prévenir les officiels.

Attention nous avons beaucoup de demande de modifications de rencontre via Footclubs, Pour toutes demandes, en dehors des jours et horaires officiels Article 31 des règlements du District, l'accord du club adverse est obligatoire et doit parvenir au District le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre.

Si la réponse du club adverse n'est pas requise dans les 13 jours, le statut de la demande passe automatiquement « Refusée » avec motif « Cette demande n'a pas été validée dans les délais ».

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 17 Février 2026

Prochain tour des coupes, 1/8 de finale, le 22 février 2026.

Coupe Emile FAIVRE :

Misérieux Trévoux As : demande de modification horaire rencontre du 22 février.

Bressans Fc : accord pour rencontre du 22 février à **13h00**.

Coupe René MORANDAS :

Prochain tour coupe R. MORANDAS, 1/8 de finale, le vendredi 6 mars 2026.

Coupe Peggy Provost :

Les engagements sont clos depuis le 4 février.

Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 17 Février 2026

Courriers U15 :

Bord de Veyle Fc : rencontres Ent. De Bords de Veyle D4 poule M **au stade municipal de MEZERIAT.**
Vaux en Bugey Us : rencontres Ent. Du Bugey D3 poule E du 1 mars, 19 avril, 3 mai **au stade Les Cattes**
-----à **VAUX EN BUGHEY** et rencontres du 15 mars, 10 mai **au stade A. BERTHIER à ST DENIS EN**
BUGHEY.
Priay Fc : rencontre D4 poule J du 1 mars **au stade des Brotteaux à CHATILLON LA PALUD.**
ATTIGNAT As : rencontre D3 poule G du 1 mars **au stade municipal n°4 à ATTIGNAT (sy).**
Bresse Foot01 : rencontre D4 poule O du 1 mars **au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**
----- rencontres équipe 1 phase D2 poule B **au complexe sportif de ST BENIGNE (sy).**
Ain Sud : demande inversion rencontre D2 poule B du 15 mars. (En attente de réponse adversaire)
Portes de l'Ain Sc : demande de changement de poule. (En recherche de solution).

Courriers U17 :

Bresse Foot01 : rencontres phase 2 **au stade de l'Arquebuse à PONT de VAUX.**
Vaux en Bugey Us : rencontres D3 poule F du 7 et 28 mars **au stade A. BERTHIER à ST DENIS EN BUGHEY.**

Belley Cs : demande de modification horaire rencontre D2 poule D du 28 février.
Oyonnax Pvfc : accord pour rencontre D2 poule D du 28 février **à 14h45.**

Essor Bresse Saône : rencontres équipe 1 en D1 phase 2 **au stade de La Madeleine à REPLONGES (sys).**
----- rencontres équipe 2 en D3 poule J ph.2 **au complexe sportif des Dîmes à**
FEILLENS.

Ambronay St Jean le Vieux Es : demande de changement de poule. (En recherche de solution).

Courriers U20 :

Bresse Tonic Foot : rencontres au stade des Brouilles à CURTAFOND **à 15h00.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 17 Février 2026

Courriers S.F. à 11 :

Rencontre du 8 février **Gpt Haut Bugey 1 – Foot Trois Rivières 1** reportée au 14 mars.

Essor Bresse Saône : rencontre du 28 février au stade de la Chassagne à MANZIAT.

Suite à la qualification de Misérieux Trévoux As en finale régionale Futsal à ST FLOUR (Cantal)
le dimanche 22 février la rencontre : **Ent F3r/Pfsb 1 – Misérieux Trévoux As 1** du 21 février
est reportée au **11 avril 2026**.

Jacques CONTET.

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Information :

Pour toute demande, vous devez utiliser une seule adresse électronique : district@ain.fff.fr

Nous rappelons que tous les joueurs doivent être licenciés.

Recommandation FFF sur le jeu de tête dans le foot réduit : Informez vos éducateurs.

Pas de psychose, ce n'est qu'une recommandation.

U8-U9	Suppression
U10-U11	Tolérée
U12-U13	Tolérée
U14-U15	Acceptée
U16-U17	Acceptée



Précision : reprise du jeu en cas « d'infraction » applicable dès aujourd'hui.

Il a été décidé d'harmoniser sur le territoire de notre Ligue les modalités de reprise du jeu comme suit :

En cas de tête intentionnelle réalisée par un joueur au cours de rencontres des catégories U6 à U9 (faute).

La reprise du jeu s'effectuera par une rentrée de touche en faveur de l'adversaire, à hauteur du ballon, sur le côté le plus proche

Les têtes non intentionnelles ne sont pas considérées comme des infractions.

U13

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Finale départementale du Festival Pitch U13 à Viriat.

Les clubs participants recevront toutes les infos.

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / FC Bressans 2 à 13h00

Poule H : Centre Dombes 2/ AS Guéreins Genouilleux 1 à 12h45

Poule M : Dombes Bresse FC 4 / SC Mille Etangs 3 à 12h30

Journée du 25 avril 2026 :

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / Bresse Tonic Foot 1 à 12h30

Poule N : FC Dombes Bresse FC 3 / FC Bord de Veyle 2 à 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule C : FBBP 01 3 / Plaine Revermont Foot 1 à 12h00

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP 01 2 / Ent Revermontoise 1 à 12h00

Poule D : FC Dombes Bresse 2 / St Cyr 1 à 12h30

Poule G : FC Priay 1 / FC Serrières Villebois 1 à 13h00

Poule L : FC Priay 2 / Côtière MV 3 à 13h00

Poule N : FC Dombes Bresse 3 / AS St Etienne / Chalaronne 1 à 12h30

Poule P : FBBP 01 4 / Plaine Revermont Foot 2 à 12h00

Journée du 23 mai 2026 :

Poule A : Ent Revermontoise 1 / Bourg Sud 1 à 14h30

Poule C : Ent Revermontoise 2 / FC Bord de Veyle 2 à 14h30

Changement de date :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : CS Belley 1 / Bourg Sud 1 est reprogrammée le **28 mars 2026 à 13h30**

Journée du 23 mai 2025 :

Poule B : US Replonges 1 / FC Veyle Saône 1 est reprogrammée le **1 avril 2016 à 17h30**

Poule N : FC Veyle VJ 1 / ENT Val de Saône 3 est reprogrammée le **28 mars 2026 à 13h30**

Poule O : Marboz Cormoz 4 / Val de Saône 4 est reprogrammée le **28 mars 2026 à 13h30**

Poule H : Ain Sud 5 / AS Guéreins Genouilleux 1 est reprogrammée le **18 avril 2026 à 13h30**

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule N : Ent. Val de Saône 3 / FC Dombes Bresse 3 à Châtillon (Stade de l'Europe) 12h30

Journée du 2 mai 2026 :

Poule O : Ent Marboz Cormoz 4 / CS Viriat 4 à St Nizier le Bouchoux 13h30

U11

Info 3^{ème} phase : Le calendrier U11 3^{ème} phase est dans pratiques >> foot réduit >> U11.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr .

Reprise le 28 février 2026.

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule A : Dortan à 11h00

Poule D : Péronnas à 11h00

Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule M : Péronnas à 11h00

Poule O : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule P : Jassans à 11h00

Journée du 7 mars 2026 :

Poule A : Arbent 9h30
Péronnas à 11h00
Poule C : Jassans à 11h00
Poule D : Péronnas à 11h00
Poule I : Jassans à 11h00
Poule J : Marboz à 11h00
Poule L : Arbent à 9h30
Poule P : St Maurice de Beynost à 9h30
Poule S : Marboz à 11h00

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Chaleins (Fareins Saône Vallée 1, AS Guéreins 2 et FC Centre Dombes 2) se disputera à Montceaux (AS Guéreins)

Journée du 28 mars 2026 :

Poule N : Le plateau prévu à Belley (Cs Belley 3, Cs Belley 4 fém et Artemare Valromey 1 se disputera à Champagne en Valromey

Journée du 25 avril 2026 :

Poule T : ESB Marboz 3 / AS Hautecourt 2 / FC Bord de Veyle 3 à St Nizier le Bouchoux 10h00

U9

Info 3^{ème} phase : le calendrier U9 3^{ème} phase est dans pratiques >> foot réduit >> U9.

Contrôlez les lieux et les horaires. Pour tout changement, envoyer un mail à district@ain.fff.fr .
Reprise le 28 février 2026.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : **Poule A :** Plateaux Ain/Savoie U9 à Belley et Culoz à 10h00.

A Belley : CS Belley (3 équipes), Bas Bugey Rhône (1équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Culoz GC (2 équipes), FC Artemare Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe)

Modification :

Poule J : St Martin du Mont 1 prend la place de l'exempt

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule E : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule S : Jassans à 9h30

Journée du 7 mars 2026 :

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule S : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule T : Chaneins à 11h00

U7

Rappel à tous les clubs pour la 2^{ème} phase :

Lors de la 1^{ère} phase, nous avons constaté que certains clubs ont disputé des plateaux U7 avec des joueurs sans licences. Nous vous rappelons que tous les joueurs participants doivent être licenciés. Pour débiter la 2^{ème} phase, vous avez jusqu'au 23 février pour vous mettre en règle.

Un contrôle sera fait sur Foot club une semaine avant la reprise.

Info 2^{ème} phase :

Les poules U7 2^{ème} phase sont en ligne dans pratiques >> foot réduit >> U7.

Pour tout changement, envoyer un mail aux clubs concernés et à district@ain.fff.fr

Reprise le 28 février 2026.

Evènement à venir :

Le 28 mars 2026 : Poule A : Plateaux Ain/Savoie U7 à Belley et Culoz à 14h30.

A Belley : CS Belley (1 équipe), US Peyrieu (1 équipe)

A Culoz : Anglefort (4 équipes), Culoz GC (1 équipe), CO Plateau (1équipe)

Le 30 mai 2026 : Rassemblement départemental U7 sur un site à définir

Changement de lieu :

Journée du 28 février 2026 :

Poule D : Le plateau prévu à St Maurice de Beynost se disputera à Montluel

Poule E : le plateau prévu à Montluel se déroulera à St Nizier le Désert

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Didier / Chalaronne

Journée du 14 mars :

Poule G : le plateau prévu à Fareins se disputera à St Trivier / Moignans

Journée du 28 mars 2026 :

Poule B : le plateau prévu à St Maurice de Gourdans se disputera à Poncin

Journée du 25 avril 2026 :

Poule I : le plateau prévu à Guéreins se disputera à Fareins

Journée du 9 mai 2026 :

Poule C : le plateau prévu à Vaux en Bugey se déroulera à Ambérieu en Bugey

Changement d'horaire :

Journée du 28 février 2026 :

Poule J : Péronnas à 9h30

Poule O : Dortan à 9h30

Journée du 7 mars 2026 :

Poule H : Chaneins à 9h00

Journée du 14 mars 2026 :

Poule K : Marboz à 9h30

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préable installation

- Néant

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Installation de Guéreins NNI 011830101 - rapport à rédiger par la CDTIS

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairage du terrain Roger PETIT 2 de Valserhône NNI 010330102 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités mineures pour une modification de classement

- Stade municipal Blachon 1 de Pont d'Ain NNI 013040101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Stade municipal de Saint Julien sur Reyssouze NNI 013670101 – travaux effectués -rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

Programmation des mois de février et mars 2026.

- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102
- Terrain du complexe sportif 4 de Bellignat NNI 010310104
- Eclairage des complexes 3 et 4 de Bellignat NNI 010310103 et NNI 010310104
- Eclairage du terrain municipal de Culoz NNI 011380101
- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201
- Eclairage du stade du Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102
- Eclairage du stade Jean Noël Bouvard 2 de Polliat NNI 013010102
- Eclairage du stade Fernand Piguet 1 de Marboz NN1 012320101
- Eclairage du stade municipal de Colomieu NNI 011100101

Pour la CDTIS : JF JANNET